

---

## [L'initiative carbone, communauté et biodiversité dans le couloir écologique Monte Pascoal-Pau Brésil : un nouvel échec de la compensation d'émissions](#)

par Jutta Kill, World Rainforest Movement.

Téléchargez le document en PDF: [L'initiative carbone, communauté et biodiversité dans le couloir écologique Monte Pascoal-Pau Brésil : un nouvel échec de la compensation d'émissions](#)

Le présent document fait partie du N° 79 de la revue "Biodiversidad, sustento y culturas", publié en collaboration par les organisations GRAIN, Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) et Amis de la Terre Amérique latine et Caraïbes (ATALC) en décembre 2013.

Le système REDD (Réduire les Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts) est la proposition la plus récente de certains gouvernements et organisations conservationnistes, ainsi que de nombreuses entreprises, pour freiner la disparition des forêts et pour contribuer à éviter un changement climatique incontrôlable. Dans les endroits où des projets REDD ont surgi, les méthodes traditionnelles d'utilisation de la forêt ont souvent été vilipendées, sans s'occuper des facteurs déterminants du déboisement à grande échelle. L'accès des communautés aux forêts qu'elles ont toujours utilisées a été limité, et les promesses sur les bénéfices qu'elles allaient en tirer se sont avérées vaines.

Le présent article examine un projet en particulier, mis en œuvre dans le sud de Bahia, au Brésil, qui a été présenté comme un projet pilote destiné à financer, grâce à la vente de crédits d'émission, la restauration de forêts « dégradées ». En plus de la restauration de zones de forêt dégradées, on a promis aux communautés de la région que le projet leur rapporterait des bénéfices sociaux. L'enquête menée à ce sujet a montré que peu de ces bénéfices se sont matérialisés et que ceux qui ont duré sont encore moins nombreux. D'autre part, le projet s'est heurté à des difficultés lorsque le changement de la législation forestière nationale introduit en 2012 a réduit les obligations de restauration imposées aux propriétaires fonciers privés. De ce fait, ces propriétaires ont eu moins intérêt à fournir au projet de compensation des terres à restaurer. Cependant, les promoteurs du projet avaient déjà signé un contrat de livraison de crédits de carbone avec une entreprise de cosmétique, en partant de la supposition que les propriétaires privés répondraient à l'incitation économique que leur offrait le projet de compensation d'émissions : ils seraient payés pour respecter leur obligation de conserver intacte ou de restaurer la forêt sur une étendue déterminée de leur terre. Les exigences légales de restauration ayant diminué, le projet n'a pas pu trouver les terres nécessaires pour produire les crédits de carbone prévus dans le contrat.

